

# RETOUR À LA CASE DÉPART, LA CONTRIBUTION ANTICIPÉE FINANCE LE RECYCLAGE!

3



## De quoi parle-t-on ?

Nos appareils électriques ou électroménagers - ordinateurs, baladeurs, lecteurs MP3, aspirateurs, radios, TV (et même nos frigos !) - disposent d'une filière de recyclage propre.

## Les déchets ont la vie dure !

Ces appareils ne sont pas biodégradables ; ils contiennent des produits nocifs pour l'environnement (métaux lourds, gaz destructeurs de la couche d'ozone).

## Trier et rapporter

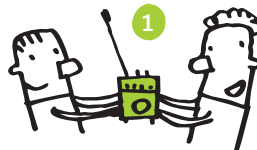


En achetant notre appareil, nous avons payé une contribution anticipée de recyclage ; les commerces vendant ce même type de produits sont tenus de les reprendre gratuitement



Renseignons-nous ! Certaines communes autorisent leur dépôt à la déchetterie ou prennent en charge le ramassage

## Recycler



Si nos appareils sont réparables ou utilisables, donnons-les à des œuvres d'entraide !



Le recyclage permet de récupérer certaines matières premières (fer, aluminium, or, platine) et d'éliminer les matières polluantes.

## Vrai ou faux ?

Les CD, cassettes et autres accessoires peuvent être ramenés dans les commerces spécialisés au même titre que les appareils électriques et électroniques.

Réponse à l'étape 4

C'est vrai, le carton contient plus de 80 % de papier recyclé.

Merci à nos sponsors

